



A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

<p>Pour les ECI avec plus de deux notes : formule 3</p> <p>Pour les ECI avec deux notes (UE de 20h ou moins) : formule 1</p> <p>Absences justifiées : Les absences justifiées ne donneront pas lieu à une épreuve de substitution. Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant la rentrée.</p> <p>Lorsqu'une formule de calcul fait intervenir 33 % d'un CC et 66 % d'un CT, cela correspond à la <math>1/3 * CC + 2/3 * CT</math>.</p> <p>Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2</p> <p><b>Dans un semestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compensation des éléments au sein d'une UE</li> <li>- Compensation des UE UFR Sciences</li> <li>- Pas de compensation entre les UE UFR Sciences et l'UE spécifique Santé</li> <li>- Pas de note éliminatoire</li> </ul> <p><b>A l'année :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compensation des UE UFR Sciences du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>nd</sup> semestre</li> <li>- Compensation des UE spécifique Santé du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>nd</sup> semestre</li> <li>- Pas de compensation entre les UE UFR Sciences et les UE spécifique Santé</li> </ul>
--

<b>EN LICENCE</b>
<p>Pas de note éliminatoire</p> <p>Une moyenne aux semestres attendue</p> <p>pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue</p> <p>Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise</p>

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	<b>session 1</b>	<b>session 2</b>
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)